

CONTRAT MARCHÉ
MARCHÉ DE TRAVAUX N°

Identification des parties

Un marché de travaux est passé entre
Ci-après dénommés « Le client »
Nom et adresse du client

Et
LA SARL TRETON MENUISERIE MAISON BOIS représentée par M. TRETON PATRICK en qualité de gérant
3 RUE DE LA BRIERE 72610 FYE ; TEL : 02.33.26.77.97
Ci-après dénommée « L'ENTREPRISE »

CONVIENNENT ET ACCEPTE CE QUI SUIT :

Objet du marché

L'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux commandés par le client en qualité de propriétaire décrits dans les documents suivants :
OFFRE DE MARCHÉ N° : 5NOM DE L'OPERATION :
ADRESSE DU CHANTIER :

Prix du marché

Le marché est passé au prix forfaitaire et révisable de : € TTC (19.6 %) ou € TTC (5.5%) en chiffre
Soit en lettres : euros et centimes d'euro

Selon le décompte suivant : euro et centimes d'euro
€ HT x (19.6 %) € TVA = € TTC
€ HT x (5.5%) € TVA = € TTC

Attestation Attestation pour le taux à 5,5% en 2 exemplaires dont un renvoyer complété, signé avec l'acompte et le devis. (lire attentivement la notice (Cet acompte ne sera encaissé qu'au début des travaux ou achat de matériaux en vue de la fabrication suivant la commande

Révision des prix :

Ce prix est valable pour une durée de 3 mois à compter de l'établissement du devis. Au delà, ce prix sera révisé par l'application du coefficient révisé CIMAC-CAPEB : Coefficient : 0.25 BT15+0.50 BT18+0.25 BT20
Relevé sur le tableau publié par le journal le bâtiment artisanal, calculé en fonction du délai, en nombre de mois, existant entre la date d'exécution facturée et celle de la proposition de prix.

Travaux supplémentaires :

Tous travaux non prévus au devis initial et réalisés à la demande du client sera considéré, comme travaux supplémentaires.
Avant tout travaux d'exécutions ils feront l'objet d'un avenant signé des deux parties.

Modalité de paiement :

Le client s'engage à régler les sommes dues au titre du marché selon les modalités suivantes : (Devis gratuit, Plan payant suivant superficie Maison ou extension en bois, déduit à la facture)

30% à la commande
Situation mensuelle des travaux
Solde à la réception de la facture.

Les paiements interviendront dans un délai de 10 jours à compter de la date de la rédaction de la situation ou de la facture.

Délai d'exécution

Les travaux seront réalisés dans un délai de X semaine environ de la date effective de commencement des travaux sur le lieu du chantier, ou fabrication pour fourniture. Concernant notre entreprise ; Suivant acceptation permis construire et ou accord prêt.
Ce délais s'entend hors : Intempéries, Congés légaux, grèves et tout événement étranger à l'entrepreneur
Les travaux commenceront courant :

Suivant l'enregistrement qui se feront dans l'ordre de retour du devis et de l'acompte ce qui influera directement sur le délai d'exécution.

Réception des travaux

La réception des travaux aura lieu dès leur achèvement signalé par l'entrepreneur au client.
L'occupation des lieux ou l'utilisation des matériaux, matériels ou fourniture faisant l'objet du marché vaudra réception sans réserves.

Règlement des litiges

S'il n'y a pas eu d'accord à l'amiable, les litiges seront portés devant le tribunal compétent du Lieu d'exécution des travaux.

Garantie

Les menuiseries bois extérieures ont une impression de base .Après égrenage 2 couches de peinture pour la protection s'imposent dans les 3 mois de la pose. Pour l'ossature bois l'entreprise ne sera pas tenu responsable des problèmes liés par l'intervention d'entreprises ne respectant pas la pose suivant le système mboc .(Notamment la maçonnerie, l'isolation, les menuiseries extérieures, intérieures l'électricité, plomberie, chauffage etc...)

Assurances :

L'entrepreneur atteste avoir satisfait à l'ensemble de ses obligations d'assurance auprès de :
La compagnie TELETHEM MRA siège social « le croc » 45430 Chécy .Agent régional 10 Rue COURS CLEMENCEAU
61000 Alençon. N° de police RCP 2640014 N° de police décennale 2640015

Fait en 2 pages et en 2 originaux dont un est donné au client .Aucune mention manuscrite en dehors de celle prévues aux signatures.

A : FYE
CLIENT : Lu et accepté

LE
l'entrepreneur : Lu et accepté
Le gérant : M TRETON